

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
du lundi 3 septembre 2018**

Présents

Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M J.DROUET, Mme MG CAILLAUD, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. CHARRIER-BROSSET, M P. LE MOING, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, M M. PRAUD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD (*Arrivé à 19 h 06*), Mme E. JAUZELON (*Arrivée à 19 h 37*), M Ph. COUSSEAU, M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, Mme J. FERCHAUD, M Y. BIRAUD

Excusés

Mme C. BLANCHARD	Procuration à	Mme N. FIORI
M Ph. SERIN	”	Mme MG CAILLAUD
Mme E. JAUZELON (<i>Arrivée à 19 h 37</i>)	”	Mme A. CLAIN-METIER
Mme C. BLETEAU	”	M Ph. COUSSEAU

Secrétaire : Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 05.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 2 juillet 2018

Le procès-verbal de la séance du lundi 2 juillet 2018 est approuvé par 25 voix pour et 4 absentions.

19 h 06 : Arrivée de Monsieur RABAUD

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

1– Programmes d’aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi d’une subvention

Par délibération en date du 15 janvier 2018, le Conseil Municipal a modifié ses programmes de subventions destinés à favoriser la restauration du patrimoine ancien, ceci dans un souci de simplification et de compatibilité avec les exigences régionales.

Une nouvelle demande a été présentée au titre de ces nouveaux programmes ; les travaux projetés ont été examinés en commission Urbanisme - Environnement - Développement Durable et étudiés par le Cabinet Patrimoine et Architecture.

Ce projet est conforme au règlement de subventions votés par le Conseil.

Demande déposée au titre du programme de ravalement de façade – application d’enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures, réfection de toitures

Demandeur	Adresse bâtiment	Périmètre d’intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
Monsieur Dominique BARTEAU	Rue du Puy Trumeau	Immeuble répertorié au PLU	Toiture	11 881,53 € TTC	10 % plafonnée à 10 000,00 € HT ou TTC soit 1 000,00 €

Monsieur DROUET précise que cette demande ne bénéficie que de l’aide de la Commune. Il s’agit d’une maison en état de ruines à l’intérieur du Puy Trumeau, jouxtant la propriété de Monsieur BARTEAU, rachetée en cours d’année.

Madame VINCENT demande si Monsieur BARTEAU a été informé des aides de la Région.

Monsieur DROUET répond que Monsieur BARTEAU a bien été informé de ces aides mais qu’il n’a pas souhaité aller plus loin.

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, décide d’octroyer une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés, soit une subvention plafonnée à 1 000,00 €, à Monsieur BARTEAU, au titre du programme de ravalement de façade – application d’enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures, réfection de toitures.

2, 3, 4, 5– Programmes d’aides à la rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites cités de Caractère

Par délibération en date du 15 janvier dernier, le Conseil Municipal a décidé de conclure un partenariat avec la Région des Pays de La Loire afin d’encourager les particuliers à entreprendre des travaux de restauration sur leur propriété située dans le centre ancien.

La Région accorde ainsi, sous conditions, une subvention de 20 % d’un montant de travaux plafonnés à 50 000,00 € HT ou TTC, selon que le bénéficiaire récupère ou non la TVA. La Commune a décidé, pour sa part, d’apporter une aide financière complémentaire de 10 % en retenant les mêmes conditions d’éligibilité que la Région.

Quatre demandes ont été présentées pour bénéficier de ce programme d’aides régionales ; les travaux ont été examinés en Commission Urbanisme - Environnement – Développement Durable et étudiés par le Cabinet Patrimoine et Architecture.

Il s’agit des dossiers de :

Demandeur	Adresse bâtiment	Périmètre d’intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
Monsieur Maxime VERONNEAU	12, place de Lattre	Centre ancien PCC	Façade, toiture, menuiseries	31 882,16 € TTC	10 % plafonnée à 50 000,00 € TTC soit 3 188,22 €
Madame Lyne ROSS	42, rue de l’Aubépin	Centre ancien PCC	Façade, toiture, menuiseries	36 030,26 € TTC	10 % plafonnée à 50 000,00 € TTC soit 3 603,03 €
Madame Anne-Laure FROUIN	20 et 22, avenue des Moulins	Centre ancien PCC	Façade, toiture, menuiseries	57 214,98 € TTC	10 % plafonnée à 50 000,00 € TTC soit 5 000,00 €
Madame Stéphanie LELIEVRE Monsieur Stéphane BAZIN	19, rue de l’Aumônerie	Centre ancien PCC	Façade et toiture	14 652,00 € TTC	10 % plafonnée à 50 000,00 € TTC soit 1 465,20 €

Monsieur DROUET rappelle que ces demandes peuvent bénéficier de l’aide de la Région dont le montant minimum des travaux subventionnables est fixé à 7 500,00 € et le montant plafond est arrêté à 50 000,00 €. Il espère que ces

dossiers vont être acceptés par la Région car pour l'instant il n'y a pas de retour. Son accord conditionne le versement de l'aide communale.

Madame le Maire ajoute que ces programmes de subvention amènent les gens à réfléchir à une réfection conséquente de leur bien. Monsieur CHARNEAU lui a dit qu'après réflexion et calculs, des personnes qui venaient initialement pour changer par exemple des ouvertures décidaient, au vu des aides supplémentaires auxquelles elles pouvaient prétendre, d'engager des travaux de réhabilitation plus qualitatifs.

Monsieur DROUET informe que d'autres dossiers ont été déposés et sont en cours d'étude. Il espère que ces aides permettront des travaux sur des bâtiments qui le nécessitent.

Madame FERCHAUD se fait confirmer que l'aide de la Région est de 20 % et celle de la Commune de 10 %.

Madame le Maire rappelle que la Commune avait pour obligation d'appliquer une aide minimale de 5 % pour pouvoir entrer dans le dispositif. Elle ajoute que le Conseil Municipal avait voté un taux de 10 % pour inciter à la réalisation de plus de travaux.

Monsieur GOBIN demande quelle est la durée de ce programme.

Monsieur DROUET répond que ce programme a été voté pour 2 années avec possibilité de réaliser les travaux sur 4 ans, en plusieurs tranches.

Madame FERCHAUD demande si pour les ouvertures il s'agit d'aluminium.

Madame le Maire et Monsieur DROUET répondent que pour le cœur de ville c'est plutôt du bois. S'il y a une seule fenêtre PVC, il n'y a pas de subvention.

Madame le Maire rappelle qu'il n'y a que deux réunions de la Commission Régionale par an pour la validation des dossiers.

Monsieur DROUET rappelle également la Fondation du Patrimoine qui permet de bénéficier d'une déduction d'impôt. Correspondant à 100 % des travaux restants à la charge du propriétaire.

Madame FERCHAUD demande si ces aides ne concernent que l'hyper-centre.

Monsieur DROUET répond que le périmètre d'application est celui de la ZPPAUP.

Madame DEVANNE ajoute que la Fondation du Patrimoine peut intervenir hors ZPPAUP s'il s'agit d'un bâtiment particulier mais les règles d'attribution sont différentes.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'octroyer, à Monsieur VERONNEAU, une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés, soit une subvention plafonnée à 3 188,22 €, pour ses travaux de façade, toiture et menuiseries, au titre du programme de restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère,
- décide que la subvention ne sera versée qu'une fois l'accord donné par la Région et après réalisation des travaux.

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'octroyer, à Madame ROSS, une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés, soit une subvention plafonnée à 3 603,03 €, pour ses travaux de façade, toiture et menuiseries, au titre du programme de restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère,

- décide que la subvention ne sera versée qu'une fois l'accord donné par la Région et après réalisation des travaux.

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'octroyer, à Madame FROUIN, une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés, soit une subvention plafonnée à 5 000,00 €, à Madame FROUIN, pour ses travaux de façade et toiture et menuiseries, au titre du programme de restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère,
- décide que la subvention ne sera versée qu'une fois l'accord donné par la Région et après réalisation des travaux.

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'octroyer, à Madame LELIEVRE et Monsieur BAZIN, une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés, soit une subvention plafonnée à 1 465,20 €, pour leurs travaux de façade et de toiture au titre du programme de restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère
- décide que la subvention ne sera versée qu'une fois l'accord donné par la Région et après réalisation des travaux.

URBANISME

6- Suppression d'un emplacement réservé à La Fournière (PJ 1)

Par courrier en date du 30 juillet dernier, Monsieur et Madame RAGON demandent la suppression de l'emplacement réservé n°25 sur le terrain leur appartenant à La Fournière, cadastré section AN 87, d'une surface de 1 154 m².

L'objectif de cet emplacement réservé était de permettre un éventuel accès à la zone du Fief de Roland.

L'entreprise DF DEVINEAU, représentée par Monsieur Florent DEVINEAU, souhaiterait agrandir son bâtiment professionnel. A cet effet, il a contacté Monsieur et Madame RAGON pour savoir s'ils seraient vendeurs de ce terrain. Cependant, l'emplacement réservé ne permet pas une extension de son entreprise.

La Communauté de Communes a été consultée pour recueillir son avis quant à la création d'un éventuel accès à la Zone Artisanale du Fief de Roland dont elle détient la compétence ; elle n'est pas opposée à la suppression de cet emplacement réservé.

Monsieur DROUET précise que cet emplacement réservé relie une zone de plus de 6 000 m², non constructible, actuellement classée 2AUh au PLU, et qui constitue une dent creuse. Il y a des demandes de propriétaires qui veulent soit y construire, soit vendre. Dans le prochain zonage, cette zone 2AUh deviendra une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), c'est-à-dire une zone urbanisable. Les déplacements ont été étudiés. Il y a d'autres possibilités d'entrées et de sorties s'il y a suppression de l'emplacement réservé. Cet emplacement 25 était au départ réservé pour faciliter l'accès à la Zone du Fief Roland »

Mme le Maire précise qu'à l'époque il avait été réservé parce qu'il n'y avait pas d'étude faite pour savoir comment on en sortait. Aujourd'hui ce n'est plus le cas.

Monsieur DROUET ajoute qu'il a été estimé que l'emplacement réservé n'avait plus lieu d'être et que sa levée permettrait à l'entreprise DF DEVINEAU de s'agrandir.

Madame le Maire confirme que les services de l'urbanisme ont bien regardé et que des entrées et sorties vers cette zone 2AUh étaient possibles, avec des largeurs suffisantes pour permettre du bâti.

Monsieur BROSSARD interroge quant aux réseaux souterrains.

Monsieur DROUET répond que les réseaux sont déjà présents.

Madame le Maire informe que la réflexion est partie d'un propriétaire qui possède un terrain trop grand et qui veut faire construire une maison basse. Elle ajoute qu'il est important de coordonner les deux actions (ne pas laisser ce terrain enclavé et permettre à une entreprise de s'étendre et se développer) en supprimant l'emplacement réservé. Cette réflexion a permis aux propriétaires du secteur de s'interroger sur ce qu'ils pouvaient faire de leur terrain.

Monsieur BROSSARD demande s'il ne faudrait pas garder une servitude de passage ; il s'interroge également sur le réseau des eaux usées.

Monsieur DROUET répond que le réseau des eaux usées existe déjà dans le terrain ; à voir si ensuite on le laisse tel quel ou bien si on le déplace. Au niveau électricité, il y a également ce qu'il faut. A vérifier : le réseau d'eaux pluviales. « On va surveiller car le secteur est légèrement encombré »

Monsieur BROSSARD demande si un bâtiment sera construit sur l'emplacement réservé n°25.

Monsieur DROUET répond que Monsieur DEVINEAU va agrandir son bâtiment mais pas sur toute la parcelle.

Monsieur BROSSARD demande confirmation quant à l'objet de la délibération de ce soir ; s'il s'agit bien uniquement de la suppression de l'emplacement réservé n°25.

Monsieur DROUET répond qu'il s'agit bien de la suppression de cet emplacement réservé.

Monsieur BIRAUD demande, si dans le nouveau PLUi, l'emplacement réservé n°23 sera également supprimé.

Monsieur DROUET confirme que cet emplacement réservé sera également supprimé ; ces surfaces réservées seront abordées lors des prochaines réunions du PLUi ; certaines sont à supprimer et peut-être d'autres à créer. Il ajoute qu'il conviendra de faire un plan d'aménagement. Il en sera question lors des prochaines réunions.

Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de supprimer l'emplacement réservé n°25.

7- Transfert de propriété communale du Collège public Gaston Chaissac dans le domaine public départemental

Les bâtiments du Collège Chaissac, mis en service en 1967, appartiennent à la Commune.

Aux termes des lois de décentralisation, les Départements ont eu la charge des collèges à partir du 1^{er} janvier 1986. En application de la loi n°85-97 du 25 janvier 1985, le Département de la Vendée s'est substitué à la Commune dans ses droits et ses obligations et notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'entretien et la conservation des bâtiments. La Commune a conservé uniquement la charge des emprunts qu'elle avait contractés avant le transfert de compétence.

Un procès-verbal de mise à disposition des immeubles constituant le collège a été dressé le 4 septembre 1985.

En application de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, le Département a entamé une procédure de transfert de propriété.

L'article L 213-3 du Code de l'Éducation dispose que les biens immobiliers des collèges appartenant à une Commune peuvent être transférés au Département à sa demande et sans compensation financière, lorsqu'il effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'aménagements.

Par courrier en date du 3 juillet dernier, les services du Département demandent que le Conseil Municipal se prononce sur ce transfert immobilier à titre gratuit afin de finaliser la procédure de régularisation.

A la demande de Madame le Maire, Monsieur GARREAU, Directeur Général des Services, informe que le remboursement de l'emprunt s'est achevé en 1997.

Madame le Maire confirme que le Département a toujours assumé les travaux de l'établissement ; la Commune avait cependant participé aux travaux extérieurs à proximité. Des rénovations ont été faites récemment. Il reste cependant la cantine qui nécessite des améliorations urgentes ; la cuisine est trop petite et « tombe en miettes ». La salle de restauration est également trop petite pour accueillir tous les élèves. Le Collège a alerté le Conseil Départemental à ce sujet.

Madame le Maire ajoute qu'avec Madame CAILLAUD elles en ont fait part à Monsieur AUVINET, lors de l'ouverture de session du Conseil Départemental, qui s'est tenue à Mouchamps, au printemps dernier (à laquelle des collégiens du Collège Gaston Chaissac étaient également présents). Monsieur AUVINET leur a assuré que des travaux seraient engagés dans les deux prochaines années.

Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise le transfert au Département, à titre gratuit, des immeubles du Collège Chaissac,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

19 h 37 : Arrivée de Madame JAUZELON

RAPPORTS D'ACTIVITES 2017

Conformément à la réglementation, les concessionnaires de services publics doivent nous faire parvenir leur rapport d'activités de l'année écoulée.

8 - SCOM - Collecte des Ordures Ménagères (PJ 2)

Une présentation du rapport du Service de Collecte des Ordures Ménagères (SCOM) sera faite en séance.

Monsieur PREAU commente le diaporama projeté. 72684 habitants sont concernés par les services su SCOM.

Pour Madame FERCHAUD, la Vendée trie bien mais ce n'est pas pour cela qu'il y a plus de filières de recyclage qu'il y a des valorisations. Ce qui serait intéressant, c'est le travail qui pourrait être fait derrière. Pour les plastiques, on les met dans les sacs jaunes mais après...

Madame CAILLAUD répond que le Centre de Tri de La Ferrière, visité avec le Conseil Municipal des Jeunes, recueille le plastique pour l'envoyer ensuite dans un autre département. En Vendée, on recycle la cartonnette. Madame CAILLAUD précise que la Vendée est pionnière et qu'elle est championne de tri sélectif.

Pour Monsieur PREAU, il y a encore du travail à faire...

Pour Madame CAILLAUD, il faut que les industriels limitent leurs emballages.

Madame FERCHAUD répond que c'est également à nous, consommateurs, d'arrêter d'acheter des choses qui se jettent.

Monsieur PREAU revient sur la collecte des ordures ménagères et sur le fait que le camion ne peut pas passer dans les rues du Bourg Belard et de l'Aubépin. Il informe que des colonnes seront enterrées place de Lattre pour remplacer les conteneurs qui vont être supprimés près du château. Cela va se mettre en place dans le courant de la fin d'année.

Madame le Maire ajoute que la place de Lattre semblait l'endroit le plus opportun pour un apport volontaire.

Monsieur COUSSEAU rappelle qu'à un moment un camion passait dans ces rues.

Mme Le Maire répond que les camions sont surdimensionnés et qu'ils ne passeront plus. Nous avons été mis devant le fait accompli, d'où cette organisation d'apport volontaire sur la place de Lattre »

Monsieur BALLAY réitère sa demande, à savoir si la Commune ne pourrait pas organiser un ramassage une fois par mois.

Madame le Maire répond que la Commune n'a pas cette compétence, que celle-ci est du ressort du SCOM. Elle ajoute que des citoyens peuvent effectivement se dire « on paie une redevance, le voisin est desservi et pas nous ». Elle pense que, dans le temps, « on arrivera pour un maximum de ménages, à un apport volontaire car c'est vraiment dans l'ère du temps ». Elle mentionne le centre-ville de La Roche sur Yon et celui des Herbiers qui sont en apport volontaire. Elle évoque également le réaménagement du Centre des Remparts et des rues étroites autour qui risquent de rencontrer le même problème.

Elle rappelle ses discussions avec le Président et le Vice-Président du SCOM à ce sujet.

Monsieur COUSSEAU explique : « ce qui me gêne c'est qu'avant il y avait des locaux qui faisaient le boulot jusqu'au bout et après il y a eu des groupes. Cela n'a pas été fait de manière démocratique ; c'est le prestataire qui a imposé sa loi ».

Il ajoute que « lorsqu'il y a eu les appels d'offres les autres le faisaient et eux ont arrêté de le faire. Là, il y a eu un problème ».

Madame le Maire est d'accord avec Monsieur COUSSEAU, cela a été mal fait. « Dans le lot des 40 Communes, Pouzauges ne pesait pas lourd » même lorsqu'il leur a été dit qu'ils ne tenaient pas compte de la géographie de notre ville.

Monsieur BROSSARD demande si le coût de ces colonnes enterrées sera à la charge de la Commune.

Monsieur PREAU répond que le matériel est payé par le SCOM, la Commune aura à sa charge des travaux de terrassement.

Madame le Maire ajoute que « quand on regarde une ville avec tous ces sacs jaunes déposés le lundi on peut se dire que ce n'est pas l'idéal non plus. L'apport volontaire permet d'avoir une ville plus propre. Je commence à penser que pour la propreté et le côté esthétique d'une ville l'apport volontaire est une bonne chose ».

Madame FERCHAUD informe que, cet été, elle a eu l'occasion d'aller dans une ville, Saint Hilaire de Riez, qui promouvait le « zéro poubelle » incitant les gens à repartir avec les déchets avec lesquels ils venaient. Elle ajoute que cette ville était très propre.

Pour Monsieur MARCHAND, le propre attire le propre. Les touristes qui viennent à l'Office de Tourisme disent que Pouzauges est bien entretenue. Il ajoute, cependant, que le lundi il y a beaucoup de sacs jaunes en centre-ville.

Madame FERCHAUD considère qu'il y a des gens qui sortent leurs sacs jaunes trop tôt.

Monsieur COUSSEAU demande si les touristes paient la taxe de séjour.

Monsieur MARCHAND répond que la Communauté de Communes collecte bien la taxe de séjour auprès des hébergeurs. Il précise qu'Airbnb, depuis le 1^{er} juillet dernier, a généralisé la collecte de la taxe de séjour aux Collectivités qui l'ont instituée.

Madame le Maire informe que ceux qui n'avaient pas payé leurs taxes de séjour en 2017 ont été relancés.

Délibération n°8 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte la présentation du rapport d'activité 2017 du service du SCOM.

9 – Service public de L'Arbre à Lune (PJ 3)

Une présentation du rapport du service de L'Arbre à Lune pour l'année 2017 sera faite en séance.

Madame CAILLAUD commente le diaporama projeté.

Elle informe qu'il y a des formations régulières, notamment sur la gestuelle et sur le management pour la Directrice. La fréquentation est stable avec plus de familles pouzaugeaises ; il y a une diminution de l'accueil occasionnel. Les finances sont équilibrées.

Madame CAILLAUD précise qu'il s'agit de la dernière année de présentation de ce rapport au Conseil Municipal, car ce n'est plus une Délégation de Service Public. Le Comité de Gestion continuera cependant d'exister.

Monsieur LUMINEAU demande si cela veut dire que l'association Calypso n'aura plus l'obligation de fournir un rapport.

Madame CAILLAUD répond que l'association Calypso continuera à présenter un rapport d'activités et qu'avec la CAF et la PMI le rapport sera obligatoirement existant.

Délibération n°9 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte la présentation du rapport d'activité 2017 du service public de L'Arbre à Lune.

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nature	Entreprise	Montant
BUDGET GENERAL		
Acquisition de 2 coffres-forts pour régies (Pôle CCC et Services Techniques)	GK PROFESSIONAL Bagnolet	780,00 € TTC
Contrôle SPS travaux îlot des Remparts	SAFE Sécurité Accompagnement Formation Extinct'feu Essarts en Bocage	4 587,00 € TTC
Enlèvement et recyclage transformateur en pyralène	TREDI Saint-Vulbas	731,56 € TTC
Tôles alu pour renfort armature supports tatamis	DESLANDES MOREAU Le Boupère	428,40 € TTC
Peintures et remplacement sol école Françoise Dolto	ADV Pouzauges	23 412,18 € TTC
Restauration Monument aux Morts (Complément)	Marbrerie GALLIEN Pouzauges	669,60 € TTC
Banderoles Forum des Associations (4)	IMAGES'IN SARL Pouzauges	433,68 € TTC
Fil périmétrique renforcé HD (raccord étanche robot tonte stade Jacques Chartier)	Espace EMERAUDE Mod 85 Les Herbiers	1 502,38 € TTC
Remplacement menuiseries extérieures et installation d'un velux école Jules Verne	VAILLANT DJIMMY Pouzauges	6 637,43 € TTC
Entretien terrain gazon synthétique Stade André Jacob	CHUPIN Espaces Verts CEV Saint Germain sur Moine	1 710,00 € TTC
Abattage peupliers rue Ferchaud de Réaumur	CHAUMIEAU Pascal SARL Sèvremont	600,00 € TTC
Abattage d'arbres le long du barrage du lac de l'Espérance	ECO'BOIS Energie Le Pin	7 284,00 € TTC
Remplacement plancher du Ford Transit service Voirie	PROCAR Saint Mesmin	2 275,20 € TTC
Taille de haies d'ornement bocagère divers sites	ETA ROTURIER Raphaël Sèvremont (La Pommeraie sur Sèvre)	2 352,00 € TTC
Location de jeux en bois pour saison au château	SAVARIAU Lydie et Franck	1 080,00 € TTC

	La Meilleraie Tillay	
Contrôle technique pour création mur d'escalade Salle Etoile	APAVE Nord-Ouest Lille	408,00 € TTC
Protection parafoudre panneaux d'affichage stade Jacques Chartier	REXEL Les Herbiers	445,95 € TTC
Réparation tracteur Kubota voirie	K2M Les Herbiers	1 097,16 € TTC
Réparation portail stade André Jacob	DESLANDES MOREAU Le Boupère	1 749,60 € TTC
Réparation portail Cimetière (coté rond-point)	DESLANDES MOREAU Le Boupère	1 626,00 € TTC
Complément éclairage bibliothèque	TEILLET-BLANCHARD SARL Pouzauges	398,52 € TTC
WC chimiques et groupe électrogène pour Trail-R Jam (BMX)	Vendée Location – VLOK Les Herbiers	620,14 € TTC
Sondage et suivi des fissures îlot des Remparts	GEOTECHNIQUE Saint-Benoît	11 604,00 € TTC
Remplacement démarreur et embrayage Crafter service Bâtiments	Garage de la Vallée – SARL B. Robert Pouzauges	1 596,62 € TTC
Mât et voile Feather (2) Communication Ville	Imprimerie LIAIGRE SARL Pouzauges	775,20 € TTC
Barrière pompiers lac de l'Espérance suite dégradations	VM Matériaux Pouzauges	1 054,04 € TTC
Remplacement source centrale bloc de secours salle Emile Robert suite orage	GEOSOLAIRE Mouilleron Saint-Germain	4 946,98 € TTC
Meubles école Françoise Dolto et armoire Espace Jeunes	MANUTAN Collectivités Niort	1 039,25 € TTC
Entretien broyeur service Voirie	AGRI VS SARL Saint Mesmin	947,10 € TTC
Distributeur de benne Renault Midlum service Voirie	RONDEAU Frères Les Herbiers	1 446,16 € TTC
Marché à bons de commandes voirie « travaux d'entretien, de réparation, d'amélioration et de construction de voiries et réseaux divers »	CHARIER TP Cerizay	Mini 75 000,00 € HT Maxi 500 000,00 € HT Durée 1 an Renouvelable 2 fois
1 ^{er} bon de commande « Revêtement accès et parking stade Jacob »	CHARIER TP Cerizay	30 611,92 € HT
Remplacement menuiseries Château du Colombier	AB Bois Menuiserie Artisanale Saint Hilaire de Vouhis	60 044,00 € HT
Maîtrise d'œuvre aménagement quartier Pierre Blanche	SARL SCALE Sèvremont (La Flocellière)	7 650,00 € HT
Reprise couverture et enduit 24 place de l'église (annexes)	DAVIET Laurent La Meilleraie Tillay	30 565,09 € HT
Remplacement menuiseries 24 place de l'église (annexes)	Ets MAUDET Michel Pouzauges	19 310,00 € HT
Maîtrise d'œuvre îlot des Remparts – Avenant n°1	Architectures CHABENES et SCOTT Nantes	79 791,00 € HT

Madame le Maire revient sur certaines lignes :

Peintures et remplacement sol école Françoise Dolto

Madame le Maire rappelle que l'entreprise ADV, retenue, n'était pas en mesure de faire les travaux cet été. Elle avait proposé de les réaliser en février 2019. La Municipalité a considéré que cette période n'était pas propice. L'entreprise ADV fera donc les travaux en juillet 2019, pour le même prix.

Abattage d'arbres le long du barrage du lac de l'Espérance

Madame le Maire rappelle l'étude qui a été faite pour la mise en conformité de la digue. Le long de la digue il sera procédé à un arasage de manière à laisser les souches en terre. La date d'intervention de l'entreprise ECO'BOIS Energie n'est pas encore connue. Une information sera faite auprès de la population, par le biais du Panoramag et de panneaux explicatifs sur le site.

Monsieur RABAUD demande quelle est la raison de ces travaux.

Monsieur PREAU rappelle qu'avec le vent, il peut y avoir des déracinages et ainsi entraîner une détérioration de la digue.

Revêtement accès et parking stade Jacob

Madame DEVANNE informe que les travaux de revêtement ont été réalisés mais que les places ne sont pas encore matérialisées. Le choix a été fait de 2 matériaux : bicouche et enrobé. Ces travaux ont permis de sécuriser la circulation de tous les usagers (piétons, vélos, scooters...).

Monsieur PREAU précise que le parking peut recevoir environ 40 stationnements.

Remplacement menuiseries Château et Colombier

Madame le Maire informe que l'entreprise AB Bois Menuiserie Artisanale comporte peu d'employés et que les travaux vont donc s'étaler dans le temps, dans l'hiver.

Remplacement menuiseries 24 place de l'église

Madame le Maire informe que les travaux se feront dans l'hiver, de manière à réinvestir le site au printemps. Elle souhaite qu'un nom soit trouvé pour ce site.

Décisions

- **Modification de la périodicité des dépôts de la régie « Navette »**
versement de l'encaisse dès que le montant maximum fixé dans l'acte constitutif est atteint (200,00 €) et minimum une fois par trimestre (initialement prévu une fois par mois)

- **Abrogation de la régie de recettes des droits de place sur les foires et marchés**
créée par délibération du 25 octobre 1963 (et des délibérations et arrêtés qui en découlaient)
Création d'une régie de recettes auprès du Pôle Finances de la Commune depuis le 1^{er} juillet 2018 pour l'encaisse :
 - des droits de place foires et marchés
 - des droits de place cirques et métiers forainsLes recettes sont encaissées soit en numéraires, soit par chèque :
 - contre remise de tickets pour les droits de place foires et marchés
 - contre remise de quittances extraites de carnets à souche pour les droits de place cirques et métiers forainsversement dès que le montant maximum est atteint (300,00 €) et minimum une fois par trimestre (initialement une fois par mois)

Informations générales

Apéros Contés

Madame le Maire informe que les Apéros Contés de l'été ont été très fréquentés : en moyenne 80 personnes par soirée. La programmation variée a été très appréciée (pas uniquement des contes).

Plage du lac

Madame le Maire informe que la plage a été très fréquentée et que la météo était propice.

Le mois de juillet a cependant connu des agitations avec la présence de bandes qui ont envahi le lac, qui ont été désagréables avec les gens et qui ont fait un peu de casse (vitre et barrière des pompiers).

Monsieur BAUBRIEU, Policier Municipal, est intervenu souvent et il y a eu des passages réguliers de la Gendarmerie. Les personnes se plaignaient auprès de Monsieur PAGNON, Surveillant de baignade.

En août, l'ambiance était plus calme.

Monsieur COUSSEAU exprime un regret quant à un mail envoyé dès le début de saison à Madame le Maire et resté sans réponse pour l'informer des premiers désagréments formulés par des campeurs mais également par personnes du secteur.

Madame le Maire regrette également de ne pas avoir pris connaissance de ce message envoyé sur sa messagerie personnelle et non sur celle de Madame le Maire.

Madame le Maire informe que la qualité de l'eau du lac a été excellente tout l'été.

Marchés de producteurs du 12 août 2018

Madame le Maire informe que les agents communaux ont beaucoup travaillé à l'installation de ce marché pour lequel les visiteurs sont venus nombreux.

Forum des Associations du 8 septembre 2018

Madame le Maire rappelle que ce forum sera ouvert de 10 h 00 à 17 h 00 sur le site Largeteau.

Journées du Patrimoine

Madame le Maire informe que les Journées du Patrimoine auront lieu les 15 et 16 septembre prochains.

Entreprise Longchamp

Madame le Maire informe que l'inauguration, sur invitation, de l'entreprise LONGCHAMP, dans le Village d'Entreprises de Montifaut, est programmée au samedi 22 septembre prochain et qu'elle fêtera, à cette occasion, ses 70 ans. L'entreprise attend plusieurs cars qui seront ensuite dirigés vers le Puy du Fou.

Eveil des Lucioles

Madame le Maire informe que la micro-crèche L'Eveil des Lucioles fonctionne bien.

Foire d'Automne de l'Association des Entreprises Pouzaugaises

Madame le Maire informe que la prochaine Foire d'Automne de l'AEP aura lieu les 29 et 30 septembre prochains, dans la zone artisanale du Fief de Roland.

La Ville sera partenaire avec Véolia pour une animation sur l'eau.

La Communauté de Communes sera présente pour informer sur les aides à l'habitat.

Semaine de la mobilité

Madame le Maire informe de la Semaine de la Mobilité gratuite, programmée par la Communauté de Communes, du 17 au 23 septembre 2018 :

- Challenge inter-entreprises

- Lundi 17, 20 h 00 - Echiquier : **Conférence sur le thème Mobilité du futur** : transition énergétique, voitures connectées et autonomes

- Jeudi 20, 9 h 30 - Maison de l'intercommunalité : **Atelier mobilité « Apprenez à utiliser les nouvelles technologies pour prévoir et organiser vos déplacements »**

Samedi 22, 11 h 00 – 17 h 00 - Complexe Largeteau : **Village mobilité. Information et nombreuses animations** (essais de vélos et voitures électriques, simulateurs F1/ moto GP, formation à l'éco-conduite sur route, marquage antivol vélo...).

Madame le Maire lève la séance à 20 h 17.